

Séance du 22 novembre 2024
Délibération n°2024-60

L'an deux mille vingt quatre, le 22 novembre, à la salle du Conseil,
à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil
Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	13
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON,
Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Marc GAYT, Sylvie
JOUVE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Louis
POMMIER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOL, Bernard
SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Philippe DELAIGUE.

Procurations : Philippe DELAIGUE a donné procuration à Sylvie
JOUVE.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 13 novembre 2024.

Objet : Nouveaux tarifs.

Comme chaque année, le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite modifier les
tarifs applicables sur la commune pour l'année suivante.

Les élus, à l'unanimité, décident de ne pas augmenter les tarifs en vigueur pour 2025.

- M. Gayt demande aux parents d'enfants scolarisés sur St Vincent de ne pas voter,
pour éviter un éventuel conflit « d'intérêt », aussi avec 13 voix pour et 1
abstention (M. Proriol), le **ticket de cantine enfant** reste à 3.20 € (depuis le 1^{er}
septembre 2021).
- **Le tarif du ticket de cantine adulte** reste à 5.70 € (depuis le 1^{er} septembre
2021).
- **L'inscription à la médiathèque pour les personnes qui habitent Saint
Vincent** reste gratuite.
- **Le tarif d'inscription à la médiathèque pour les personnes extérieures à
Saint Vincent** reste à 20 € (depuis le 1^{er} janvier 2019).
- Les **tarifs de location et caution de la salle polyvalente aux particuliers**
restent identiques : 400 € de location et 650 € de caution.
- **Le tarif de la location de la salle polyvalente aux associations** reste identique :
55 € de location (depuis le 1^{er} janvier 2013). Une précision importante, toutes les
associations de la commune bénéficient d'une gratuité par an.

- Les **tarifs de location et caution de la salle polyvalente aux entreprises** restent identiques : 450 € de location 650 € de caution.
- Les **tarifs de location et caution de la maison de la Chasse** restent identiques : 150 € de location et 500 € de caution.
- Les **tarifs de location et caution de la salle des associations** restent identiques : 150 € de location et 500 € de caution.
- Les **tarifs des concessions et des cases au columbarium** restent identiques : 900 € pour une concession et 690 € pour une case.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 26 NOV. 2024
et publication le 26 NOV. 2024